



Concernant une saisie-vente

Par **gamelot**, le **19/05/2011 à 15:19**

Bonjour,

Mon frère a reçu le 6 mai dernier un acte de saisie-vente par la poste d'un cabinet d'huissiers. Ceux-ci sont entrés dans le logement et on referme la porte en laissant le PV de saisie-vente juste derrière la porte sur une chaise!!!

L'acte m'était destiné et j'ai donc été voir les huissiers qui m'ont dit qu'il fallait un grosse somme et un épurement de la dette pour qu'ils lèvent la saisie. N'ayant plus d'emploi actuellement, j'ai propose 150 euros par mois sachant que le montant du est de 1500 euros. Ils n'ont pas été d'accord. Ils veulent que je donne 850 euros d'ici la fin de ce mois, sinon ils viendront saisir les affaires qui puis est sont chez mon frère et ne m'appartiennent en aucune façon.

J'ai été voir un avocat la semaine dernière afin de contester la saisie-vente car les effets saisis ne m'appartiennent absolument pas. L'huissier quant a lui ne veut rien savoir (quand je lui dis que le logement ainsi que les meubles ne m'appartiennent pas).

Que pensez-vous qu'il adviendra? Sachant que je n'aurais pas de convocation devant le Juge d'exécution avant le mois de juin, est-ce que l'huissier peut quand même venir chercher les effets chez mon père.

Merci d'avance pour vos réponses et désolé d'avoir été si long.